

3DG IMMO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : 4 ter Impasse des Eglantiers

53410 ST OUEN des TOITS

RCS Laval

En cours de formation

Les soussignés :

Jean Luc Debray demeurant **4 ter Impasse des Eglantiers 53410 ST OUEN des TOITS,**

Kamila Debray demeurant **4 ter Impasse des Eglantiers 53410 ST OUEN des TOITS,**

agissant en qualité de seuls associés de la société 3DG IMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé 4 ter Impasse des Eglantiers 53410 ST OUEN des TOITS, dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée le 01/08/2024,

Nomment en qualité de cogérants de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Jean-Luc, Antoine, Joseph, Marie DEBRAY,
née le 27/04/1958 à ST. Nazaire de nationalité française,
demeurant 4 ter Impasse des Eglantiers 53410 ST OUEN des TOITS

ET

Madame Kamila Galimzhanovna Debray,
né le 21/01/1983 à TCHELIABINSK Russie
de nationalité française,
demeurant 4 ter Impasse des Eglantiers 53410 ST OUEN des TOITS

Monsieur Jean-Luc Debray et Madame Kamila Debray disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Luc Debray et Madame Kamila Debray acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Toutefois, ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs. Pour le cas où ils utiliseraient leur véhicule personnel pour les besoins de la société, ils seront indemnisés sur la base du barème « prix de revient kilométrique » déterminé par l'administration fiscale chaque année.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Laval le 01/08/2024.

Monsieur Jean luc Debray

« bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des fonctions de cogérant


Madame Kamila Debray,

« bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

Bon pour acceptation des fonctions de cogérante
